

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET
CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
820-2014 AFIN DE D'AGRANDIR LA ZONE C-379 À MÊME UNE
PARTIE DE LA ZONE H-380 ET DE MODIFIER CERTAINES
DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LA ZONE C-379
(SECTEUR ALCIDE-C.-HORTH | ESPACE RUBAIN)**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra, lors de la séance ordinaire du **lundi 5 octobre 2020** débutant à **20 h**, une assemblée publique de consultation en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, sur le projet de règlement, adopté le 21 septembre 2020, dans le but de modifier le Règlement de zonage 820-2014. Une **consultation écrite** est également prévue selon la procédure prévue aux Arrêtés ministériels numéros 2020-033 et 2020-049 des ministres de la Santé et des Services sociaux, adoptés en date du 7 mai 2020 et du 4 juillet 2020.

Le projet de règlement a pour but d'agrandir la zone C-379 afin de permettre la construction d'un bâtiment à vocation strictement commerciale ou dans le domaine de la recherche et du développement, à l'intersection de la rue Alcide-C.-Horth et de la 2^e Rue Est.

Le projet vise également à autoriser l'aménagement d'aires de stationnement sur un terrain autre que celui qui accueille le bâtiment qu'il dessert, sous réserve de certaines conditions.

Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis et une illustration des zones concernées peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec la soussignée durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur le site Web de la Ville (www.rimouski.ca/consultations) pour les fins de la consultation écrite, à compter des présentes.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement peuvent être adressés à la Ville, **du 24 septembre au 5 octobre 2020**, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante :

monique.senechal@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postal 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Suite à l'assemblée publique et à la période de consultation écrite, le conseil municipal adoptera, avec ou sans modification, un second projet de règlement lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal